

**DECISION N° 002/2020/ARMP/CRD/DEF DU 02 JANVIER 2020
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) STATUANT
EN COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE L'ENTREPRISE META DIOR
CONTRE L'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'AGENDAS
LANCE PAR LA SONES (DPRCO N° F _DCHMG_ 007)**

**LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION
LITIGES,**

VU la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, modifiée par la loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 ;

VU le décret n° 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP), notamment en ses articles 20 et 21 ;

VU le décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics ;

VU le décret n° 2017-527 du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation (CR) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié par le décret n° 2018-802 du 30 avril 2018 ;

VU la décision n° 0005/ARMP/CRMP du 20 mai 2008 portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés publics ;

VU la résolution n° 09-12 du 13 décembre 2012 instituant le versement d'une consignation pour la saisine du Comité de Règlement des Différends ;

VU la résolution n° 04-17 du 20 avril 2017 portant nomination des membres du Comité de Règlement des Différends ;

VU le recours du Directeur général de « Entreprise Meta Dior » (E.M.D) du 02 décembre 2019 ;

VU la quittance de consignation n° 100012018003616 du 02 décembre 2019 ;

Monsieur Moustapha DJITTE, Cellule Enquêtes et Instruction des Recours, entendu en son rapport ;

En présence de monsieur Oumar SAKHO, Président ; de messieurs Alioune Badara FALL, Ibrahima SAMBE et Abdourahmane NDOYE, membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;

De Monsieur Saër NIANG, Directeur général de l'ARMP, secrétaire rapporteur du CRD, assisté par ses collaborateurs, observateurs ;

ACTE DE SAISINE DU CRD

Par requête du 02 décembre reçue le même jour à l'ARMP, le Directeur général de l'Entreprise Meta Dior a saisi le Comité de Règlement des Différends d'un recours en contestation de l'attribution provisoire de la DPRCO N°F_DCHMG_007 portant acquisition de cadeaux d'entreprise et d'agendas lancée par la SONES.

LES FAITS

Dans le cadre de l'exécution de son budget, la SONES a fait publier dans le journal « Le Soleil » N° 14570 du vendredi 21 décembre 2019 la DPRCO N°F_DCHMG_007 portant fourniture de cadeaux d'entreprise (lot 1) et d'agendas (lot 2).

A l'ouverture des plis tenue le 09 octobre 2019, les deux offres suivantes ont été régulièrement reçues et leurs montants publiquement lus :

N°	Soumissionnaires	Montant	
		Lot 1	Lot 2
1	ENTREPRISE META DIOR	24 845 910 F CFA	10 861 500 F CFA
2	DISMAT	28 974 900 F CFA	23 506 780 F CFA

Après évaluation, la SONES a attribué provisoirement le lot 1 à DISMAT pour un montant de vingt-huit millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cents (28 974 900) F CFA TTC avant de déclarer infructueux le lot 2 marché.

Informé du rejet de son offre par courrier du 26 novembre 2019, le Directeur Général de l'Entreprise Meta Dior a adressé un recours gracieux, à l'autorité contractante, le même jour.

Par réponse donnée suivant courrier n°003167/DG-2019-DT, la SONES a confirmé le rejet de l'offre de la requérante.

Jugeant non satisfaisante la réponse de l'autorité contractante intervenue le 29 novembre 2019, l'entreprise « EMD » a formé devant le CRD un recours contentieux par courrier reçu le 02 décembre 2019

Par décision n° 088/19/ARMP/CRD/SUS du 09 décembre 2019, le CRD a déclaré le recours recevable et ordonné la suspension de la procédure en cause ainsi que la transmission, par l'autorité contractante, des documents du marché nécessaires à l'instruction du recours.

L'autorité contractante a transmis les documents en développant des observations sur le recours.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

La requérante soutient qu'elle a présenté une offre conforme et moins onéreuse. Poursuivant, il prétend avoir fourni toutes les pièces administratives demandées, présenté des modèles de téléphones et tablettes conformément aux prescriptions du DAO avec leur fiche technique indiquant les caractéristiques respectives.

Plus spécifiquement, la requérante déclare s'être conformée aux prescriptions du DAO en proposant pour le lot 1 des sacs en cuir véritable et simili cuir et des note book A5 avec étui personnalisé logo à chaud et pour le lot 2 des modèles d'agendas avec clés USB en cuir (photos à l'appui).

LES MOTIFS DONNES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Pour le lot 1, l'autorité contractante reproche à l'entreprise E.M.D d'avoir présenté une description technique que pour une partie des items sans tenir compte du reste des articles commandés. Elle soutient qu'en effet, elle s'est écartée des clauses 17.1 et 17.2 qui exigent des candidats la production de la preuve de conformité de leur offre sous forme de prospectus, dessins ou données et la description technique et de performance des fournitures pour une évaluation objective.

S'agissant du lot 2, l'AC avance que l'offre de la requérante est écartée pour défaut de description technique des items ayant rendu impossible l'appréciation de sa conformité.

L'OBJET DU LITIGE

Il résulte des faits et arguments développés par les parties que le litige porte sur la régularité du rejet de l'offre de l'entreprise « E.M.D » pour défaut de conformité.

EXAMEN DE LA DEMANDE

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 70 du CMP, le marché est attribué au soumissionnaire qui a présenté l'offre évaluée conforme et la moins onéreuse et réuni les critères de qualification posés ;

Considérant que, conformément à l'article 68 du CMP, la conformité d'une offre s'apprécie en confrontant son contenu avec les spécifications posées dans le DAO ;

Que s'inscrivant dans cette logique, les point 17.1 et 17.2 des IC exigent des candidats la production de la preuve de la conformité de leur offre au moyen de prospectus, dessins ou données et une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures proposées ;

Considérant qu'il résulte des éléments positifs du dossier le tableau comparatif suivant :

✓ Lot 1

LIBELLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES PROPOSEES	CONFORMITE
Note book A5	Etui en cuir personnalisé, logo à chaud, de couleur noir et marron avec un cahier note book de format A5 à dos carré ou spirales personnalisé	Etui en cuir personnalisé, logo à chaud, de couleur noir et marron avec un cahier note book de format A5 à dos carré ou spirales personnalisé	conforme
TELEPHONE 1	Android IPhone 11 ou similaire Performance Hexa Core Display 5.8" (14.73 cm)	IPhone 11-64 GB-256 GO Android IPhone 11 ou similaire Performance Hexa Core	conforme

	Storage 64 G/256 GO Camera 14MP + 12MP + 12MP Battery 400 mAh Ram 4 GB	Display 5.8" (14.73 cm) Storage 64 G/256 GO Camera 14MP + 12MP + 12MP Battery 400 mAh Ram 4 GB	
TELEPHONE 2	Capacité: 64 Go/256 Go Dimensions et poids : 70,9 mm-143,6 mm-7,7 mm- poids : 174 g Samsung Galaxy Note 10 et / ou Note 10 Plus similaire Processor : Snapdragon 855 S pen : Bluetooth LE, accelerometer and gyroscope for motion control Screen: Dynamic AMOLED with tone mapping Wide-angle camera: 16 mégapixels, f/2.2 Main camera: 12 mégapixels, f/105 and f/204 dual aperture, OIS	Capacité: 64 Go/256 Go Dimensions et poids : 70,9 mm -143,6 mm -7,7 mm - poids : 174 g Samsung Galaxy Note 10 et / ou Note 10 Plus similaire Processor : Snapdragon 855 S pen : Bluetooth LE, accelerometer and gyroscope for motion control Screen: Dynamic AMOLED with tone mapping Wide-angle camera: 16 mégapixels, f/2.2	conforme
	Telephoto camera: 12 mégapixels, f/2.1, 45-degree Les téléphones seront livrés avec un film anti casse, un étui original en cuir avec couvercle et une recharge sans fil	Main camera 12 mégapixels, f/1.5 and f/2.4 dual Telephoto camera: 12 mégapixels, f/2.1, 45-degree Les téléphones seront livrés avec un film anti casse, un étui original en cuir avec couvercle et une recharge sans fil	
Tablettes :	Microsoft Surface Pro 6 similaire CPU : 1.6GHz Intel Core i7-8250U (quad-core, 6MB cache, up to 3.4GHz boost) Graphics: Intel UHD Graphics 620 RAM: 8GB DDR3 Screen: 12.3-inch, 2,736 x 1,824 PixelSense display (Contrast ratio: 1,500:, 100% sRGB color, 10-point multi-touch, 3.2 aspect ratio Storage: 256GB SSD	Microsoft Surface Pro 6 similaire CPU : 1.6GHz Intel Core i7-8250U (quad-core, 6MB cache, up to 3.4GHz boost) Graphics: Intel UHD Graphics 620 RAM: 8GB DDR3 Screen: 12.3-inch, 2,736 x 1,824 PixelSense display (Contrast ratio: 1,500:, 100% sRGB color, 10-point multi-touch, 3.2 aspect ratio Storage: 256GB SSD	Conforme
Cartables en cuir	Porte de documents en cuir véritable grainé et marquage à chaud du logo Couleur marron tabac-noir ou marron foncé		

	<p>Fermeture magnétique/ouverture à plat</p> <p>A l'extérieur (arrière) une poche zippée</p> <p>A l'intérieur 2 soufflets pour rangement, une poche zippée, 2 poches plates, de petits rangements pour cartes, téléphone et stylos</p> <p>Boite cadeau ou sac en soie imprimé logo</p> <p>Dim : 270 x 330 mm</p>	Le candidat joint des photos sans aucune spécification	Absence d'éléments permettant l'appréciation de la conformité
Cartables en simili cuir	<p>Porte de documents en simili cuir lisse et marquage à chaud</p> <p>Couleur marron tabac-noir ou marron foncé</p> <p>Fermeture magnétique</p> <p>Ouverture à plat</p> <p>A l'extérieur une poche zippée</p> <p>2 soufflets à l'intérieur, une poche zippée, 2 poches plates, de petits rangements pour cartes, téléphone et stylos</p> <p>Boite cadeau ou sac en soie imprimé logo</p> <p>Dim : 270 x 330 mm</p>	Le candidat joint des photos sans aucune spécification	Absence d'éléments permettant l'appréciation de la conformité
Note book A5	<p>Cahier de note format A5,</p> <p>Dos à spirales ou carré</p>	Le candidat joint des photos sans aucune spécification	Absence d'éléments permettant l'appréciation de la conformité

✓ Lot 2

libellés	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES PROPOSEE	conformité
Agendas GM	<p>Agenda haut de gamme</p> <p>Format 26 cm x 20 cm ;</p> <p>Matière : cuir ou matière de haute qualité</p> <p>Papier : 90 grammes offset papier ivoire</p> <p>Ruban personnalisé avec le logo</p> <p>Toutes les pages intérieures personnalisées en quadri</p> <p>24 pages de publiereportage au moins sur papier 170 grs couché brillant</p> <p>Logo à chaud sur la couverture</p> <p>Power bank sur la couverture : capacité 8 000 MAH intégré en Wireless</p> <p>Clé USB de 16 Go sur le</p>	Le candidat joint des photos sans aucune spécification	Absence d'éléments permettant l'appréciation de la conformité

	<p>fermoir Porte stylo et stylo VIP en métal gravé encre bleu Coffret personnalisé contenant agendas et stylo Informations sur le monde en général Afrique et différentes organisations africaines et sur le Sénégal Une page avec photo en recto verso en quadri sur papier couché brillant de 250 g illustrera chaque début de mois ; Cinquante (50) agendas seront fournis avec une plaque nominative en métal</p>		
Agendas de poche	<p>format 900 mm x 165 mm ; Ruban personnalisé avec le logo ; Matière : en cuir ou matière de haute qualité Papier : 90 grammes offset papier ivoire Toutes les pages intérieures personnalisés en quadri Marquage à chaud du logo sur la couverture ;</p>	Le candidat joint des photos sans aucune spécification	Absence d'éléments permettant l'appréciation de la conformité
Chevalets de table	<p>De format 18 x 13 cm, pliable Forme : logo de la structure 1 mois par page avec photos en recto ; Support en carton solide pour bonne assise Papier couché lisse brillant 300 g/m² ; En 13 feuillets (350 g/ m² couché tout bois)</p>	Aucune proposition	Non conforme
Calendrier muraux	<p>De format 400 x 400 mm impression recto ; 13 feuillets de 250 g/ m² couché moderne brillant ; Un mois par page avec photos + logo ; Spirales noires avec accroche murale ; Couverture de protection plastique transparente en avant de la page de garde</p>	Aucune proposition	Non conforme

Sacs personnalisés	Sacs cadeau bicolore en tissu full impression avec logo SONES et anses en couleurs dimensions standard	Aucune proposition	Non conforme
Papier emballages	Papier emballage personnalisé,	Aucune proposition	Non conforme
Ruban emballage	Ruban emballage de cadeaux en organza de couleur vert ou blanc Paquet de 20 cm	Aucune proposition	Non conforme
Cartes de vœux + enveloppes	De format carré et/ou rectangulaire en 2 volets Conception graphique à faire par le soumissionnaire Papier du dessus en matière métallisé ou couché lisse de 250 g avec un encart double sur papier de couleur 150 g à l'intérieur pour mettre le texte ; l'année sera repris en marquage à chaud argent et relief Les enveloppes seront personnalisées : logo et adresse autorité contractante	Aucune proposition	Non conforme

Considérant que des éléments positifs de ce tableau synoptique, il résulte que la requérante a proposé des photos et une description détaillée conforme aux spécifications détaillées pour les téléphones et la note book A5 ;

Considérant que, par contre, la requérante qui a produit des photos représentant les agendas, les cartables, les stylos et clés USB a omis de faire une proposition précise pour les calendriers de table, chevalets muraux, les papiers et rubans d'emballage ainsi que pour les cartes de vœux ;

Que dans ces conditions, l'AC ne dispose pas d'éléments objectifs permettant d'apprécier la conformité de son offre qui apparaît, somme toute, non exhaustive ;

Qu'il s'ensuit que le défaut de conformité et d'exhaustivité opposé à l'offre de la requérante se trouve fondé ;

Que de ce point de vue, l'autorité contractante l'a écartée à juste raison ;

Qu'il y a lieu de rejeter le recours et, en conséquence, d'ordonner la continuation de la procédure ;

Considérant le recours n'a pas prospéré ; qu'il convient d'ordonner la confiscation de la consignation ;

PAR CES MOTIFS :

- 1) Constate que le DAO a exigé la production de la preuve de la conformité de leur offre au moyen de prospectus, dessins ou données et une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures proposées ;
- 2) Constate que la requérante a présenté pour la note book A5, les téléphones 1 et 2 et les tablettes une description détaillée et des photos ;
- 3) Dit qu'en conséquence, elle s'est conformée aux prescriptions du DAO pour ces articles ;
- 4) Constate, par contre, que le requérant qui a présenté des photos sans aucune spécification pour les agendas, les cartables, les stylos et clés USB a omis de faire des propositions pour les calendriers de table, chevalets muraux, les papiers et rubans d'emballage ainsi que pour les cartes de vœux ;
- 5) Dit que dans ces conditions, la requérante a rendu son offre non conforme et non exhaustive ;
- 6) Rejette, en conséquence, son recours et ordonne la poursuite de la procédure ainsi que la confiscation de la consignation ;
- 7) Dit que le Directeur général de l'ARMP est chargé de notifier à la société «E.M.D», à la SONES, ainsi qu'à la Direction centrale des Marchés publics, la présente décision qui sera publiée sur le site officiel des marchés publics.

Le Président

Oumar SAKHO



Les membres du CRD


Alioune Badara FALL


Abdourahmane NDOYE


Ibrahima SAMBE

**Le Directeur Général,
Rapporteur**

Saër NIANG


**Le Directeur
Général**

